académie Dijon direction des services départementaux de l'éducation nationale Saône-et-Loire	**Note aux enseignants** **Rendez Vous de Carrière - Année 2020 – 2021** **Circonscription de TOURNUS**	

Vous êtes concerné cette année par un rendez-vous de carrière. Je vous rappelle que la réforme de l'évaluation de 2017, comporte deux éléments complémentaires : un *accompagnement* des personnels enseignants tout au long de leur parcours professionnel et *des rendez-vous de carrière*, moments privilégiés pour porter un regard sur une période professionnelle donnée et tracer des perspectives d'évolution professionnelle.

Cette note a vocation à vous présenter le rendez-vous de carrière et à vous accompagner dans la préparation et dans le déroulement de celui-ci.

I. LE RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE (RDVC)

A- Pour qui ?

Il s'applique à tous les personnels enseignants, d'éducation et psychologues.

B- Combien de rdv dans une carrière ?

Un personnel enseignant, d'éducation ou psychologue déroulant une carrière complète a vocation à bénéficier de trois rendez-vous de carrière :

- Le 1er RDVC concerne les personnels qui sont dans la deuxième année du 6e échelon l'année du rendez-vous.
- Le 2e RDVC concerne les personnels qui ont, au cours de l'année du rendez-vous, une ancienneté comprise entre 18 mois et 30 mois dans le 8e échelon.
- Le RDVC pour l'accès à la hors-classe concerne les enseignants se situant dans la deuxième année du 9e échelon de la classe normale.

C- Quels objectifs ?

Ces rendez-vous de carrière sont des temps dédiés pour porter un regard sur la période professionnelle écoulée, à des moments où il semble pertinent de faire le point sur le chemin parcouru professionnellement. Il s'agit d'un temps d'échange sur les compétences acquises et sur les perspectives d'évolution professionnelle.

Ils permettent d'apprécier la valeur professionnelle des personnels en vue de déterminer :

- pour le premier, l'avancement accéléré du 6e au 7e échelon,
- pour le second, l'avancement accéléré du 8e au 9e échelon,
- pour le troisième, le moment plus ou moins précoce de passage à la hors-classe.

D- Concrètement comment se passe le rdvc ?

1. Des précisions sur l'inspection
   - Le rendez-vous de carrière comporte une **inspection** (observation en situation professionnelle).
   - L'inspection est suivie **d'un entretien** avec l'inspecteur ayant conduit l'inspection.
   - Lors des entretiens, les échanges se déroulent en référence aux différents items contenus dans le « Document de référence de l'entretien », référencé dans les ressources ci-dessous.

2. Les documents à mettre à disposition de l'IEN le jour de l'inspection

a) Je suis enseignant exerçant en classe

Tout document utilisé ou produit dans le cadre de la pratique professionnelle et permettant **d'apprécier l'action pédagogique de l'enseignant :**

- Le cahier d'appel
- Votre emploi du temps détaillé. Merci de le transmettre par mail au secrétariat (0711708w@ac-dijon.Fr) a minima 48 h avant ma visite accompagné du document de référence de l'entretien. (cf ressources du 3e paragraphe)
- Les outils de préparation écrite de la classe (journal de classe, fiches, etc.), progressions, programmations des enseignements.
- Cahiers, classeurs, dossiers… des élèves et de différents niveaux représentatifs de la diversité de la classe.
- Les documents d'évaluation et de suivi des résultats des élèves
- Les documents rendant compte de la prise en charge des élèves en difficultés : APC, PPRE, PPS et tout document relatif à la mise en œuvre de la différenciation pédagogique…
- Le projet d'école et les différents projets que vous jugez utiles

b) Je suis directeur d'école

En complément des documents cités ci-dessus :

- Les comptes rendus des conseils de maîtres et /ou conseils de cycles, des conseils d'école, le registre matricule, le cahier de coopérative, PPMS et registre de sécurité, le cas échéant le document d'utilisation des 108 heures
- Le projet d'école.

c) Je suis titulaire remplaçant

L'évaluation du titulaire remplaçant se déroule selon les mêmes dispositions que pour les enseignants chargés de classe. Toutefois, il sera pris en compte la dimension spécifique des missions notamment celles d'assurer la continuité du service.

Aussi, l'enseignant pourra mettre à disposition

- Pour 2 à 3 remplacements déjà effectués (si possible dans des niveaux différents) quelques **extraits du cahier journal** (ou tout autre outil de préparation).
- Les outils personnels élaborés tels que des exemples d'emplois du temps, programmations, projets, outils pour les élèves.

CAS PARTICULIERS

Dans certaines situations, les modalités du rendez-vous de carrière peuvent changer :

- Enseignant assurant des missions ne le plaçant pas devant élèves : une observation en situation professionnelle spécifique accompagnée d'un bilan d'activité et suivie d'un entretien seront mises en place.
- Enseignant du privé sous contrat : l'observation en situation professionnelle sera suivie de deux entretiens. Le premier avec l'IEN et portera sur les premières compétences de la grille, le second se déroulera avec le chef d'établissement dans un délai de 6 semaines après la visite de l'IEN. Ce

second entretien porte sur le second ensemble de compétences. Enfin, l'IEN et le chef d'établissement se concertent pour renseigner le dernier ensemble de compétences de la grille. Chacun d'entre eux (IEN et chef d'établissement) rédige une appréciation littérale.

II. CALENDRIER DU RENDEZ-VOUS DE CARRIERE

<table>
<tr><th>Année N - 1</th><th colspan="3">Année N</th><th>Année N + 1</th></tr>
<tr><td rowspan="2">En fin d'année, l'enseignant éligible à un RDVC reçoit un message sur sa boite professionnelle.</td><td>Au plus tard 1 mois avant le RDV</td><td>Le jour du RDV</td><td>Fin Mai</td><td>Mi-septembre</td></tr>
<tr><td>Le calendrier (date, horaires et lieu) est communiqué par l'IEN via SIAE.

L'agent adresse une réponse via SIAE pour confirmer la date du RDV.</td><td>Le RDVC comporte une observation en situation professionnelle suivie d'un entretien.

Les horaires du RDVC annoncés sur SIAE sont indicatifs. Il convient de prévoir une demi-journée et de reporter les APC, le cas échéant.</td><td>Le compte rendu du RDVC est complété puis validé par l'IEN (grille et appréciation) en fin de l'année scolaire.

L'agent dispose de 3 semaines pour faire d'éventuelles remarques via l'application SIAE.</td><td>L'appréciation finale de la valeur professionnelle de l'enseignant est portée par l'IA DASEN.
Elle est notifiée dans les 2 semaines qui suivent la rentrée scolaire.</td></tr>
</table>

III. REFERENCES

Comment compléter le document de référence de l'entretien ?
https://blog.juliendelmas.fr/?PPCR-comment-rediger-le-document-preparatoire-a-l-entretien-du-rendez-vous-de-carriere

Comprendre les nouvelles carrières des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale : **https://www.education.gouv.fr/comprendre-les-nouvelles-carrieres-des-personnels-enseignants-d-education-et-psychologues-de-l-2885**

Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066

Déclinaison du référentiel de compétences des enseignants pour les professeurs des écoles à l'exercice en école maternelle :
https://www.education.gouv.fr/bo/2009/32/mene0900711c.h